

Votre collecte en points d'apport collectifs

AVANTAGES

- ✓ Accessibles 24h/24 et 7j/7
- ✓ Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé grâce à votre carte d'accès aux services (pas de facturation pour le moment)
- ✓ Vous pouvez désormais trier vos restes alimentaires !
- ✓ Plus de bacs sur les trottoirs de votre commune : votre cadre de vie est amélioré !
- ✓ Plus besoin de calendrier de collecte
- ✓ Plus besoin de nettoyer et de sortir son bac
- ✓ Ces nouveaux points de collecte sont implantés sur des lieux de passage et de vie
- ✓ Meilleure maîtrise des coûts de collecte
- ✓ Moins de pollution et de bruit
- ✓ Vous pouvez utiliser n'importe quelles bornes installées sur le territoire du Smicval



Vous bénéficiez toujours d'une collecte des déchets en porte à porte ?

Si oui, nous vous invitons à consulter votre calendrier de collecte sur notre site internet www.smicval.fr

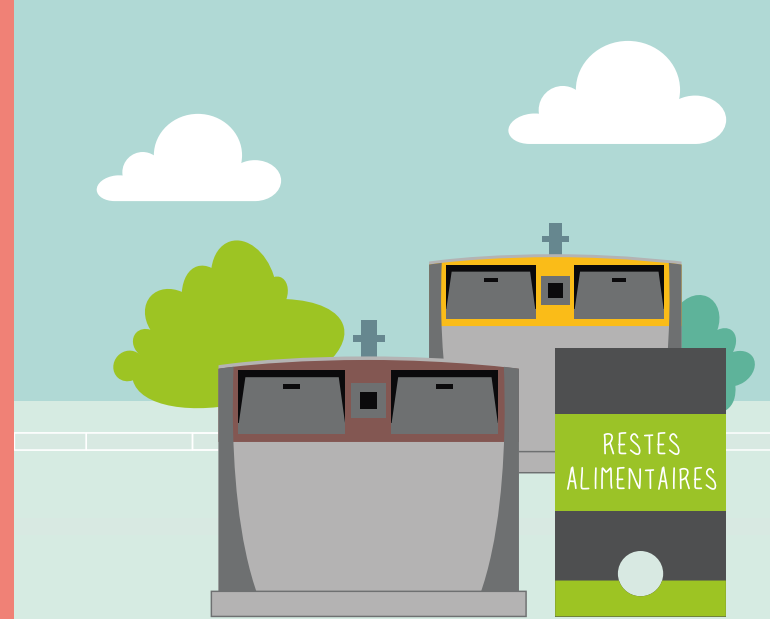


Pour en savoir plus sur
votre changement de collecte

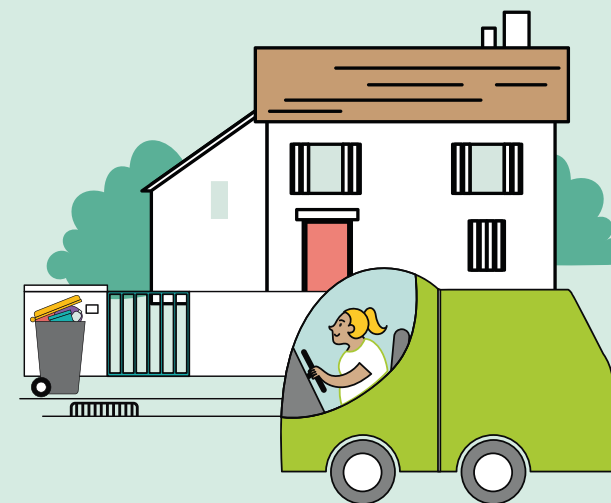


SCAN ME

Contact : www.smicval.fr
05 57 84 74 00 - contact@smicval.fr



GUIDE PRATIQUE SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

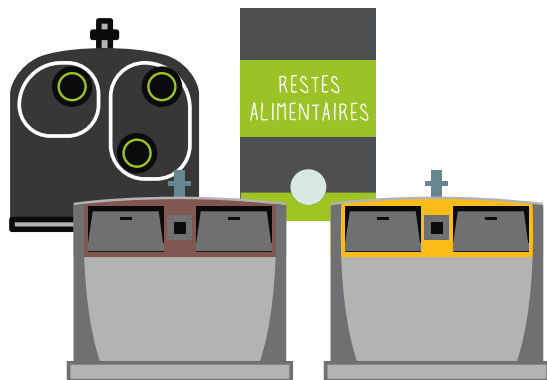


NÉO
SMICVAL

VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC
ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI !

Ne pas jeter sur la voie publique

Les points d'apport collectifs
sur vos trajets du quotidien
sont constitués de 4 flux :



Consignes d'utilisation des points d'apport collectifs :

1 Déverrouillez la borne
grâce à votre carte d'accès



2 Ouvrez la trappe et introduisez
vos déchets

3 Refermez complètement la trappe
après dépôt

4 Laissez les lieux propres

Attention : Il est interdit de déposer des déchets
autour des bornes sous peine de poursuites
(articles R.362-1 et R635-8 du code pénal).

EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Papiers - Journaux
Magazines - sacs kraft

Bouteilles
en plastique

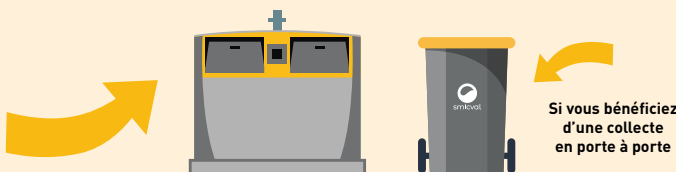
Emballages
en carton



Canettes
Boîtes de conserve

Polystyrène - Pots de yaourts
Tout emballage plastique

Bien les **vider**, inutile de les **laver**
et les déposer **séparés** les uns des autres **sans sac**



Si vous bénéficiez
d'une collecte
en porte à porte

RESTES ALIMENTAIRES



Restes alimentaires



Epluchures

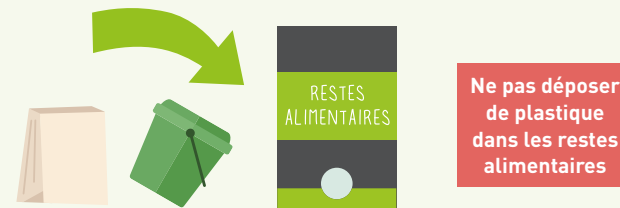


Dosettes souples de café
Sachets de thé



Serviettes
et mouchoirs en papier

Mettre les restes alimentaires
dans votre **bio seau** et le **vider dans le bac**



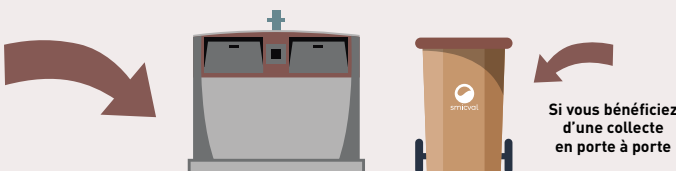
Ne pas déposer
de plastique
dans les restes
alimentaires

ORDURES MÉNAGÈRES



(maximum
50 litres)

Mettre vos ordures dans un sac bien fermé



Si vous bénéficiez
d'une collecte
en porte à porte

VERRE DANS VOS BORNES HABITUELLES



Retirer les bouchons et couvercles

Le verre est recyclable à l'infini !
Il est interdit de déposer du verre dans les emballages,
les ordures ménagères et les restes alimentaires.